

CHINE

Tiananmen : il est temps que justice soit faite

Index AI : ASA 17/13/98

Embargo : 2 juin 1998 (00 h 01 GMT)

Neuf ans après la répression des manifestations organisées en faveur de la démocratie le 4 juin 1989 en Chine, Amnesty International a appelé ce jour (mardi 2 juin 1998) le président Jiang Zemin à célébrer le 50^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en amniant tous ceux qui sont toujours incarcérés pour leur participation à ces actions de protestation.

L'Organisation a également appelé les autres gouvernements à continuer de faire pression sur les autorités chinoises afin que soient relâchés tous les prisonniers d'opinion, et non uniquement des figures de proue de la dissidence tels que Wei Jingsheng et Wang Dan.

« Neuf ans après les événements de Tiananmen, la manière dont les autorités chinoises gèrent l'héritage de 1989 offre un contraste frappant avec les changements sociaux et économiques en cours dans le pays. Maintenant que la transition de l'après-Deng Xiaoping a été assurée en douceur et que la rétrocession de Hong Kong s'est faite pacifiquement, le gouvernement doit saisir l'occasion offerte par le 50^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour réévaluer les événements de juin 1989, a affirmé Amnesty International.

« Au lieu d'utiliser des dissidents de premier plan comme monnaie d'échange à l'occasion de sommets et de rencontres internationales, le gouvernement chinois devrait poursuivre dans la voie ouverte par l'abrogation des dispositions sur les crimes

« contre-révolutionnaires », en gracieant toutes les personnes détenues pour avoir pris part aux manifestations de 1989.

« La communauté internationale ne saurait se contenter de la libération de Wei Jingsheng et de Wang Dan et se reposer sur ses lauriers. Nombre d'autres prisonniers d'opinion demeurent incarcérés sur tout le territoire chinois, victimes de mauvais traitements dans certains cas. Les gouvernements et les dignitaires étrangers se rendant à Pékin doivent solliciter instamment la grâce de ces détenus. »

Amnesty International a recensé au moins 250 personnes toujours incarcérées pour leur participation aux manifestations de Tiananmen, mais il est probable que ce nombre reste très en deçà de la réalité. Des centaines d'autres prisonniers, arrêtés avant ou depuis 1989, purgent également des peines qui leur ont été infligées pour crimes « contre-révolutionnaires ». Bien que les dispositions du Code pénal relatives à ces infractions aient été abrogées l'année dernière, le gouvernement ne s'est nullement montré enclin à réexaminer le cas des personnes reconnues coupables de tels crimes.

Toutefois, la nécessité d'amnistier ces détenus et de réparer les dénis de justice de 1989 n'est pas uniquement liée à cette modification de la législation. La majorité des personnes emprisonnées alors avaient en effet été condamnées au terme de procès d'une flagrante iniquité, nombre d'entre elles se voyant extorquer des "aveux" sous la torture et infliger des peines hors de proportion avec leurs crimes présumés.

Le rapport publié par Amnesty International met en avant le cas de plusieurs prisonniers qui purgent de longues peines en raison de leur engagement dans les mouvements de protestation. Parmi elles figurent notamment les personnes suivantes :

° Chen Lantao, océanographe biologiste, qui purge une peine de treize ans d'emprisonnement dans la province du Shandong pour avoir critiqué la répression des manifestations par le gouvernement, avait été accusé de « propagande et agitation contre-révolutionnaires », ainsi que d'avoir écouté des émissions diffusées par la station de radio la Voix de l'Amérique. Sa femme, restée seule, doit élever leur fils par ses propres moyens.

° Wang Jiaxiang, qui serait âgé d'au moins soixante-quinze ans, purge une peine de détention à perpétuité, à laquelle il a été condamné pour « sabotage contre-révolutionnaire ». Il avait été arrêté à Pékin en juin 1989 et reconnu coupable, dans un premier temps, de « propagande contre-révolutionnaire » ainsi que de « préjudice matériel ». Toutefois, lorsqu'il a finalement été condamné – deux ans et

demi plus tard –, les charges retenues contre lui avaient été modifiées. Les autorités n'ont fourni ni explications, ni informations d'aucune sorte concernant son procès.

° Yao Guisheng purge une peine de quinze ans d'emprisonnement dans la province du Hunan parce qu'il se serait livré à des actes de « pillage ». Néanmoins, selon des sources non officielles, il a en fait été appréhendé en 1989 pour avoir aidé, avec deux autres personnes, des dirigeants de la Fédération autonome des travailleurs (FAT) – un syndicat indépendant formé en 1989 – à fuir la Chine, à la suite des événements du 4 juin. Il aurait été régulièrement battu et contraint à porter des fers pendant sa détention, et il semble qu'il souffre aujourd'hui de troubles mentaux causés par le traitement qu'il a subi l

Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International au 44 171 413 5729 / 5566.